



## Pass sanitaire - Préparez votre visite à la bibliothèque

Le décret du 7 août confirme la disparition du seuil de 50 personnes et impose la présentation du pass sanitaire à l'ensemble des bibliothèques et centres de documentation.



Depuis le 9 août, le pass sanitaire devient donc obligatoire pour vous rendre à la bibliothèque de Survilliers.